

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-31 : Règlementation de la circulation rue de Copenhague à l'occasion de la journée portes ouvertes du centre de secours de Maïche

Le Maire de Maïche,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,
VU le Code de la Route,
VU la demande de M Romain ARGENTON, président de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maïche
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation lors de la journée portes ouvertes du centre de secours afin que l'événement se déroule en toute sécurité,

Publié sur le site internet le 16 avril 2025

A R R E T E

Article 1 : La rue de Copenhague sera interdite à la circulation entre les carrefours qu'elle forme avec les rues de Paris et de l'Europe, le samedi 7 juin 2025 de 07h00 à 21h00, afin de sécuriser le public ainsi que l'ensemble des installations lors des portes ouvertes du centre de secours.

Article 2 : La déviation se fera par les rues adjacentes.

Article 3 : Des panneaux matérialisant le présent arrêté seront déposés sur place par les services de la ville. Les organisateurs sont chargés de leur mise en place et de leur enlèvement à la clôture de la manifestation.

Article 4 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargés de veiller au respect des dispositions du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le chef de centre de secours principal de Maïche,
- Monsieur le président de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maïche,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maïche.

Maïche, le 07 avril 2025

Le Maire,
Régis LIGIER

